

Angela Merkel a sonné le glas du marché unique de l'énergie

La décision de l'Allemagne de sortir du nucléaire nous oblige à mettre un terme à la vision chimérique d'un marché unique de l'énergie en Europe. Il faut, en revanche, ouvrir une nouvelle forme de coopération qui respecte la souveraineté des Etats.

ÉCRIT PAR

Henri Prevot

Les Allemands s'apprêtent à « sortir du nucléaire » en une dizaine d'années, décision qu'ils prennent sans aucune concertation avec les autres Etats membres de l'Union européenne. Ils en ont parfaitement le droit puisque, selon le traité de Lisbonne, les mesures prises par l'UE « n'affectent pas le droit d'un Etat membre de déterminer [...] son choix entre différentes sources d'énergie » (article 194). D'ailleurs, la France n'a pas demandé leur avis aux autres Etats membres avant de construire le réacteur nucléaire de Flamanville.

Par contre, les Etats membres s'engagent mutuellement à réduire leurs émissions de CO2 pour respecter les décisions ou les orientations de l'Union européenne : les réductions décidées au titre du protocole de Kyoto, puis une diminution de ses émissions de 20 % d'ici à 2020 et, au-delà, une division par quatre ou cinq d'ici à 2050.

Un Etat membre qui refuse de produire de l'électricité nucléaire pourra-t-il diviser par quatre ses émissions de CO2 ? La réponse est positive en diminuant drastiquement les besoins de chauffage, en arrêtant les centrales à charbon ou en les équipant des moyens de capter et stocker le dioxyde de carbone, et en développant massivement sa production d'électricité à partir de biomasse, du vent ou du soleil. Avec les installations d'appoint nécessaires pour les périodes sans vent ou sans soleil et avec des réseaux électriques suffisamment renforcés, le coût de cette électricité renouvelable sera, selon le mode de production, de 100 à 400 euros le mégawattheure (MWh). C'est beaucoup plus cher que les 40 à 50 euros/MWh que coûte l'électricité nucléaire. Dans un Etat qui refuse le nucléaire, l'électricité coûtera donc 100 ou 150 euros/MWh en moyenne de plus que là où elle est largement produite par des centrales nucléaires comme en France.

Sur un marché où les échanges seraient libres et concurrentiels, le prix serait déterminé par les coûts de production les plus élevés. Voilà qui procurerait aux producteurs d'électricité nucléaire de splendides marges (d'une à deux fois leurs coûts de production !) et ferait disparaître l'avantage procuré par une électricité bon marché dans tous les secteurs de l'économie.

Par exemple, pour produire du biocarburant « de seconde génération » à partir de toute sorte de biomasse, il existe un procédé thermochimique qui consomme beaucoup d'énergie. Si cette énergie est apportée non par la biomasse elle-même mais par une source extérieure, pour une même quantité de biomasse, la quantité de biocarburant produite sera doublée. Le coût de production de

biocarburant dépend alors beaucoup du coût de l'énergie externe. Selon que celle-ci est d'origine nucléaire ou non (électricité renouvelable ou énergie fossile avec séquestration de CO₂), la différence de coût est de l'ordre de 0,5 ou 1 euro par litre.

Il n'y a aucune raison pour que la décision allemande de ne plus produire d'électricité nucléaire augmente le prix de l'électricité en France

Pourquoi donc le prix de l'énergie devrait-il être unifié si, pour des raisons politiques, les coûts de production sont très différents ? Cette année de centenaire de la naissance de Maurice Allais, prix Nobel d'économie, nous rappelle que cet homme, aussi intransigeant sur la logique d'un raisonnement que sur le respect de la réalité, était favorable à l'économie de marchés - avec un « s ». Sauf à considérer que du marché unique de l'énergie dépend la survie de l'Union européenne, il n'y a aucune raison pour que la décision allemande de ne plus produire d'électricité nucléaire augmente le prix de l'électricité en France.

Comme l'Allemagne déclare qu'elle n'achètera plus d'électricité nucléaire, la capacité de transport d'électricité entre la France et l'Allemagne est largement suffisante. C'est elle qui marquera physiquement une limite entre le marché français et le marché allemand.

La décision allemande, en nous obligeant à mettre un terme à cette vision chimérique d'un marché unique de l'énergie, nous invite également à mettre en oeuvre d'autres formes de coopération. Aurait-il été possible de créer Airbus en appliquant les règles d'un marché ouvert et concurrentiel ? Les accords de Schengen sont nés d'une décision de deux pays, la France et l'Allemagne précisément, à laquelle se sont joints progressivement un grand nombre de pays selon un processus qui respecte la souveraineté des Etats. Le traité de Lisbonne a institué un mode de coopération pour la production d'armement, les « coopérations structurées permanentes », qui respecte également la souveraineté des Etats et la diversité des politiques nationales. L'Union européenne trouvera donc les bonnes modalités de coopération sur l'énergie. Les sujets ne manqueront pas, en particulier sur la sûreté de fonctionnement des centrales électriques et des réseaux, la sécurité d'approvisionnement, la recherche et le développement de nouvelles technologies, la coopération avec les pays tiers, notamment les pays en développement.

Henri Prevot